

Course d'Orientation

Lieu de pratique : Parc du Héron, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

L'épreuve de course d'orientation est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE), placés sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). Elle se déroule conformément aux règles officielles de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), avec certaines adaptations destinées à favoriser la participation, la convivialité et le respect de la diversité des niveaux des participants.

Article 2 : Définition des catégories

La catégorie d'âge est établie selon l'année de naissance du participant.

- **Catégorie A** : 18 ans et + (nés entre 2008 et 1997)
- **Catégorie B** : 30 ans et + (nés entre 1996 et 1987)
- **Catégorie C** : 40 ans et + (nés entre 1986 et 1977)
- **Catégorie D** : 50 ans et + (nés entre 1976 et 1967)
- **Catégorie E** : 60 ans et + (nés en 1966 et avant)

Catégories de sexe :

- Femmes
- Hommes

Article 3 : Epreuves proposées

La course d'orientation se pratique en **individuelle**.

Les participants concourent aux deux épreuves suivantes dans leur catégorie d'âge (d'après l'article 2) et de sexe respectif.

- La **distance classique**
- Le **sprint**

Article 4 : Déroulement de la course

Les deux courses ont un départ et une arrivée au même lieu.

Chaque participant doit réaliser la course en autonomie complète, sans aide extérieure. Ils doivent :

- Suivre le tracé défini,
- Valider les balises dans l'ordre prescrit,

Le non-respect du tracé ou la validation incomplète d'une balise entraîne la disqualification.

Format technique :

- La carte "forêt" sera à l'échelle 1/5000ème contre 1/10000 dans les règlements fédéraux de Course d'Orientation.
- Les symboles normalisés de la FFCO sont utilisés.

Article 5 : Classement et récompenses

Le classement final se fait :

1. **Au cumul des temps des deux épreuves (moyenne distance + sprint)**
2. Les participants n'ayant pas terminé l'ensemble des épreuves sont **non classés**.

Les trois premiers de chaque catégorie d'âge et de sexe sont récompensés conformément au règlement général des JNSE.

Article 6 : Equipements et matériel

Matériel fourni par l'organisation

- Cartes officielles conformes aux normes FFCO
- Balises et système de validation

Équipement personnel obligatoire

- Boussole conforme et dépourvue de dispositif électronique de navigation (interdiction des GPS, montres connectées, smartphones...)

L'usage d'une boussole est obligatoire. Les participants peuvent utiliser leur propre matériel, à condition qu'il soit conforme et dépourvu de tout dispositif électronique d'aide à la navigation (GPS, montre connectée, smartphone).

Équipement recommandé

- Chaussures adaptées au terrain naturel
- Vêtements de plein air adaptés aux conditions météorologiques

Article 7 : Règles de jeu et arbitrage

Les règles officielles de la Fédération Française de Course d'Orientation s'appliquent intégralement.

Article 8 – Sécurité et comportement

Chaque participant évolue sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation avant le départ.

Le port de la **boussole** est **obligatoire** et chaque concurrent doit s'assurer d'avoir de **l'eau** et une **tenue adaptée aux conditions météorologiques**.

En cas de blessure, de perte de repère ou d'urgence, le participant doit prévenir un responsable d'épreuve.

Article 9 – Annexes et informations complémentaires

Le plan général du site, les points d'accueil, de départ et d'arrivée seront communiqués aux équipes participantes avant le début des JNSE.